



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE HENRYVILLE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
Henryville du mardi 15 juillet 2025, tenue au
110, rue Grégoire, à Henryville, à compter de 19 h 15**

Monsieur Michel Lord, pro-maire, préside la séance

Sont présents :

Madame Josianne Fabry conseillère # 2
Monsieur André Raymond, conseiller # 4
Monsieur Maxime Partenza, conseiller # 5

Est également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, greffière & trésorière par intérim

Sont absent :

Mme la mairesse, Danielle Charbonneau
Monsieur Patrick Wenning, conseiller # 1
Monsieur Léo Choquette, conseiller # 3

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le pro-maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,
constate le quorum et déclare la séance ouverte

1.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
9233-07-2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Partenza
ET APPUYÉ par monsieur André Raymond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé

ORDRE DU JOUR

1.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour;

1.2 Mandat à la firme Quebeceau Consultants inc.

1.3 Demande de subvention PRIMEAU – Mise à jour de l'usine d'épuration des
eaux

1.4 Demande de subvention PUIT - Mise aux normes, remplacement ou ajout
d'installations de traitement individuel des eaux usées

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

1.2 Mandat à la firme Quebeceau Consultants inc

**Résolution
9234-07-2025**

CONSIDÉRANT que la firme Quebeceau Consultants Inc. a proposé la solution de mise à jour de l'usine d'épuration retenue par la Municipalité de Henryville

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Quebeceau Consultants Inc. de préparer et déposer les demandes de subvention pour les projets dans le cadre des programmes PRIMEAU et PUIT soit une banque de 45 heures au taux de 125 \$ / heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Raymond
ET APPUYÉ par madame Josianne Fabry

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme Quebeceau Consultants inc afin de démontrer que la durée de vie utile de l'usine d'assainissement des eaux sera prolongée selon les exigences du ministère de l'environnement à la suite de la mise à jour de l'usine

DE MANDATER la firme Quebeceau Consultants inc afin de déposer au nom de la Municipalité de Henryville une demande de subvention pour la mise à jour de l'usine d'épuration dans le cadre du programme PRIMEAU

DE MANDATER la firme Quebeceau Consultants inc afin de déposer au nom de la Municipalité de Henryville une demande de subvention dans le cadre du programme PUIT afin d'aider les propriétaires à procéder à la mise aux normes, le remplacement ou l'ajout d'installations de traitement individuel des eaux usées

Adoptée

1.3 Demande de subvention PRIMEAU – Mise à jour de l'usine d'épuration des eaux

**Résolution
9235-07-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Henryville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Henryville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 concernant et pour recevoir le versement de cette aide financière.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime partenza
ET APPUYÉ par madame Josianne Fabry

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE

La Municipalité de Henryville ;

S'ENGAGE à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

S'ENGAGE à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Municipalité de Henryville est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité de Henryville pour la réalisation des travaux;

S'ENGAGE à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

S'ENGAGE à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

S'ENGAGE à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière au programme de PRIMEAU 2023.

Adoptée

1.4 Demande de subvention PUIT - Mise aux normes, remplacement ou ajout d'installations de traitement individuel des eaux usées

**Résolution
9236-07-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Henryville a pris connaissance du guide relatif au programme PUIT;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Henryville est autorisée à déposer cette aide financière.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur André Raymond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE

La Municipalité de Henryville ;

S'ENGAGE à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle et à son projet;

S'ENGAGE à déposer le suivi d'avancement des travaux exigé périodiquement par le Ministère;

S'ENGAGE à assumer sa part des coûts admissibles ainsi que tous les coûts de réalisation du projet qui dépassent l'aide financière reçue pour celui-ci;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts d'entretien et d'exploitation continus du projet;

S'ENGAGE à assurer l'entretien et la pérennité du projet.

Adoptée

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution
9237-07-2025**

L'ordre du jour étant épuisé à 19h52

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Raymond
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Partenza

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance

Adoptée